

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2023

REPAS À 1 EURO POUR TOUS LES ÉTUDIANTS - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC14

présenté par

Mme Le Hénanff, Mme Rauch, Mme Carel, M. Patrier-Leitus et les membres du groupe Horizons
et apparentés

TITRE

Après les mots :

« visant à »

rédiger ainsi la fin de l'intitulé :

« garantir un tarif réduit aux étudiants boursiers et précaires dans les sites de restauration gérés par les CROUS ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier l'intitulé de la proposition de loi.